

ENSEIGNEMENT

Une liberté menacée en son nom



caractère laïque de l'Université se voit contesté, au nom des libertés académiques. Leur exercice en est la preuve.

PAR ISABELLE DE MECQUENEM*

Il y aurait bien des manières d'aborder le sujet de la laïcité à l'Université, qui recouvre plus précisément et le plus souvent le problème de ses conceptions et interprétations divergentes en fonction des protagonistes. Des passions de diverses natures s'immiscent en effet dans ce qui devrait être le lieu géométrique de la rationalité critique et de l'ouverture d'esprit, à savoir l'idée même d'Université, en tout cas selon le modèle « gréco-germanique » que le philosophe Karl Popper voulait refonder au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. À ce titre, les incidents qui peuvent survenir dans le cadre des cours, ou plus globalement sur les campus, qu'ils soient médiatisés ou pas, constituent un matériau de choix pour des études de cas grandeur nature, puisqu'ils peuvent mettre le feu aux poudres et envenimer durablement les relations au sein des « petits mondes » universitaires. Cependant, cette masse noire n'est pas véritablement neuve au sens objectif du terme, c'est-à-dire systématique-

ment recensée en vue d'être analysée. Mais on devine qu'elle existe à travers des conflits plus aigus que d'autres et faisant l'objet d'une médiatisation qui peut s'avérer redoutable pour l'image et la réputation de l'établissement. On peut alors souvent entendre un argument fallacieux dans la bouche de responsables et de représentants divers, qu'ils soient administratifs ou syndicaux, consistant à soutenir que l'Université ne serait ainsi que le reflet de la société ambiante et que les problèmes dits « de société » s'inviteraient naturellement sur les campus. Outre que cet argument, qui semble frappé au coin du seul bon sens sous son apparence d'évidence robuste et d'apophtegme indéracinable, ne donne aucune prise à la moindre intelligence des phénomènes qu'il prétend éclairer, il s'avère aussi trompeur que lénifiant. En effet, il équivaut à une vulgate appelée « sociologisme » qui considérerait, par exemple, le crime comme une réalité résolument normale, puisqu'il est avéré qu'il existe des criminels dans toutes les sociétés. Or, en l'occurrence, l'Université est tout sauf à l'image de la société, et se distingue même d'autres services publics comparables du fait de la spécificité de ses missions, qui diffèrent également de celles de l'école publique.

En effet, comme le rappelle le guide *La Laïcité dans l'enseignement supérieur*, édité par la CPU (Conférence des présidents d'université) dans sa dernière édition (2015), l'article L141-6 du

ENSEIGNEMENT

ode de l'éducation dispose que « le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique; il tend à l'objectivité du savoir; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique ». L'intensité normative de cet article est d'autant plus frappante qu'elle découle, comme par déduction, de la double mission articulant l'enseignement et la recherche, au point de faire a priori toute source de désaccord. Qui ne souscrirait à ce texte d'une libéralité éclatante dans sa lettre et dans son esprit? Celle est l'exemplarité d'un article souvent cité mais peu connu des universitaires, alors qu'il rend superflue l'invocation appuyée de la laïcité, ici éclipsée par sa forme adjectivale, paradoxalement la fois plus modeste et plus forte. Il faut et il suffit en effet que le déploiement des missions de l'Université puisse se réaliser sans entrave, pour que se vérifie et s'accomplisse le « caractère laïque » de la chose universitaire. L'exercice des libertés académiques, dont la liberté d'expression des professeurs et des chercheurs forme la fine pointe, dépend donc de cette laïcité intégrée, intégrale et anti-intégriste.

Les universités face à cet intégrisme qu'elles ne sauraient voir

Depuis les propos de M. Blanquer sur « l'islamo-gauchisme » dans les établissements d'enseignement supérieur, de nombreux articles et tribunes sont parus, soit pour contester cette présence, soit au contraire pour la dénoncer. Pour les non-initiés, ces débats s'apparentent à des joutes intellectuelles cryptées, avec leurs litanies de néologismes et d'anglicismes (« multiculturalisme », « études décoloniales », « *gend studies* », etc.) et leurs conflits de chapelles, où des chercheurs sont cités comme s'ils étaient connus de tous. Le résultat donne l'impression d'une cacophonie entre universitaires égocentriques, absolument hors-sol et totalement indécidable.

Cette effervescence masque l'essentiel : l'intégrisme religieux s'exprime aujourd'hui à l'Université de façon terre à

À ce titre, il est intéressant de noter le rejet explicite de toute « emprise », terme éloquent en usage au sujet des sectes, auquel s'associe l'affirmation du caractère laïque de l'institution, emprunt qui permet de décliner la notion sous toutes ses facettes : « emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ». Or, de ce point de vue, c'est à une terrible et bruyante régression que nous assistons dans les universités depuis plusieurs années, redonnant actualité à des formes d'emprises idéologiques s'exerçant sur les publics captifs des étudiants, abus qu'il est d'autant plus difficile de qualifier comme tels et d'endiguer que l'Université doit être en effet le lieu de la libre discussion de toutes les théories. En revanche, celle-ci ne saurait s'exonérer des critères des controverses scientifiques, ce que l'on oublie souvent de rappeler. Aussi est-il intéressant de souligner la corrélation entre la dégradation de la vie de l'esprit et de la collégialité universitaires, et les réformes managériales qui ont sapé les fondements de l'institution depuis quelques décennies, et représentent le cas même d'une emprise aliénante. Car, de droit, l'Université n'appartient qu'aux universitaires, ce qui est la véritable définition de l'autonomie fondatrice, dont nous ne connaissons plus aujourd'hui que les trahisons et les transgressions sous un verbiage politico-administratif. ■

*Université de Reims Champagne-Ardenne - Conseil des sages de la laïcité (collectif Vigilance universités)

Enseignants harcelés, salle de prières clandestines, contestation des enseignements : l'islamisme contamine désormais les universités. **PAR JOAN LE GOFF ET MARYLÈNE MANTÉ-DUNAT***



terre, par des manifestations à bas bruit, des événements ordinaires, des actes concrets compréhensibles par tous les citoyens (à la différence des controverses de spécialistes). Ce que l'enseignement secondaire a commencé à connaître il y a quelques années contamine désormais, sans surprise, les établissements d'enseignement supérieur. Voici quelques-uns de ces faits quotidiens, autant de situations que nous avons vécues directement au cours de nos activités d'enseignement à Lille ou rencontrées au titre de responsabilités exercées en tant que doyen d'une faculté de l'Est parisien.

Salles de prières

Dans les cas peut-être les moins graves, il peut s'agir d'« accommodements raisonnables » que l'enseignant s'impose à lui-même, mais qui donnent naissance à des exigences plus grandes. Pour exemple, un enseignant qui, par souci de bonne volonté, avait pris soin de vérifier que l'examen de son cours ne coïncidait pas avec le premier jour du ramadan, s'est vu demander de changer cette date (alors qu'il était entre-temps parti en déplacement professionnel), parce que le ramadan devait finalement débiter un autre jour, annoncé très tardivement. Ce qui était un gage de bienveillance devient un dû, une mise en demeure à laquelle l'enseignant doit céder. Mais il peut s'agir aussi d'enseignants sommés de renoncer à des chapitres du cours (la théorie de l'évolution, par exemple) ou à des auteurs (parce que juifs ou considérés tels) et qui diront : « Ce n'est pas grave, je préfère ne pas insister. » Ce sont donc des revendications d'étudiants qui, parce que formulées avec véhémence, conduisent à modifier le contenu des enseignements. L'intérêt pédagogique ou intellectuel est sacrifié face à des protestations idéologiques infondées, émanant d'une minorité.

Autre exemple : une enseignante qui souhaite se rendre aux toilettes et en est violemment chassée par des personnes pratiquant des ablutions (!) et qui n'hésite pas à lever la main sur elle. Lorsqu'elle s'en émeut auprès d'un collègue, il lui rétorque qu'« il n'y a rien à faire ». Certes, il y a des toilettes dans d'autres bâtiments... Dans un registre similaire, lorsque des salles de prière clandestines sont signalées (avec tapis, vêtements, ouvrages), il faudra convaincre de la nécessité de les démanteler alors qu'elles bloquent des issues de secours. Lorsqu'elles sont enfin démontées, le personnel universitaire est filmé

par des femmes voilées, hostiles et cherchant à dénoncer (en vain) un manque de respect envers leur religion. Comme si la faute était du côté de l'établissement et non de ceux qui en pervertissent la vocation et le sens de l'accueil. Ces usages illégaux entraînent une réponse nécessaire pour des raisons de sécurité, qui consiste à fermer systématiquement les salles de cours lorsque ne s'y déroule aucun enseignement. La punition s'abat alors sur l'ensemble des étudiants, privés de lieux d'étude et de travail personnel ou collectif, à cause d'activistes qui exploitent chaque faille pour imposer leurs pratiques antagonistes avec le droit et l'esprit universitaire.

Entrisme insistant

Cet échantillon illustre la difficulté de combattre un entrisme insistant. Une des raisons de la complexité de cette lutte est que beaucoup d'universitaires taisent ou minimisent ces incidents.

CETTE PEUR DE PARAÎTRE RACISTE PEUT ÉTEINDRE CERTAINES RÉSISTANCES DANS LA COMMUNAUTÉ ACADÉMIQUE ET, PARFOIS, CONDUIT À NE PAS VOULOIR VOIR LES CHOSES POUR CE QU'ELLES SONT.

Personne ne veut reconnaître ces infléchissements, ces défaits du quotidien, ces renoncements discrets, pour « ne pas blesser des sensibilités ». Tout cela n'apparaît dans aucune statistique. Le coup de force paie, littéralement. Ainsi des doctorantes, recrutées par l'Université pour assurer des enseignements, refusant d'ôter leur voile islamique en cours (alors même qu'elles avaient été dûment averties de cette obligation réglementaire de respect de la neutralité du service public) se sont vues dispenser de cours. Mais sans rompre leur contrat de travail – et bénéficiant de leur rémunération – parce qu'il fallait éviter toute victimisation de ces jeunes femmes.

Chacun finit par considérer que ce qui se passe dans la salle de cours ne regarde pas les confrères et consœurs et qu'« il ne faut pas faire de vagues », la crainte suprême étant de faire le jeu de l'extrême droite. Cette peur de paraître

raciste peut éteindre certaines résistances dans la communauté académique et, parfois, conduit à ne pas vouloir voir les choses pour ce qu'elles sont. Une telle accusation, infamante, a par exemple été proférée à l'encontre d'un enseignant en sport, qui entendait appliquer les règles de sécurité de la fédération nationale et empêcher deux étudiantes de participer à un cours de boxe la tête couverte. Et quand la référente « racisme et antisémitisme » de l'université tente d'expliquer aux étudiantes que cette règle est là pour les protéger face aux risques encourus durant les combats, elle essuie le même grief infondé – « raciste ! » – l'argument qui clôt tous les débats.

Le plus triste, c'est qu'en parallèle d'autres étudiants venant des mêmes tours, des mêmes cités voisines, souhaitent travailler et réussir leurs études. Ils en veulent énormément aux autres. Comment pourrait-il en être autrement, quand une étudiante se voit aborder sur le campus par un groupe de condisciples menaçants qui lui demandent pourquoi elle n'est pas voilée, pourquoi elle ne respecte pas le ramadan? C'est le délit de faciès au nom de la religion. Elle n'échappe à leur pression que grâce à l'aide de ses camarades, intervenus après avoir remarqué son encerclement. Ces étudiants investis et travailleurs en veulent aussi aux enseignants, à l'Université, de ne pas sanctionner les pratiques séparatistes irrespectueuses. Ils savent à quoi cela mène. Faut-il rappeler que parmi les jeunes Français ayant rejoint Daech, il n'y avait pas que des illettrés mais aussi des diplômés de l'Université? Nier la réalité ne la fait pas disparaître.

Pris isolément, tous ces incidents n'ont aucune gravité. Cumulés, c'est autre chose. De multiples cultures partagées, c'est une richesse; une inculture imposée, c'est une violence. L'Université française ne doit pas s'infliger cette violence en laissant se développer des espaces hostiles à la laïcité, à l'universalisme, à l'humanisme. Il faut comprendre que l'on peut être de gauche, pour la réduction des inégalités sociales et économiques, sans renoncer à ses valeurs et sans sombrer dans la complaisance avec ceux qui veulent détruire la République, sa culture et ses principes. Pour toutes ces raisons, réelles, concrètes, incontestables, l'angélisme des universitaires n'est pas une erreur : c'est une faute. ■

*Joan Le Goff (université Paris-Est Créteil), Marylène Manté-Dunat (université de Lille), collectif Vigilance universités